



Indemnisation par le fond de garantie

Par **Arbajola**, le **27/03/2025** à **17:47**

Bonjour Monsieur, Madame,
Suite à mon rapport d'expertise, le Fond de Garantie se
devais de m'adresser une proposition transactionnelle définitive sous 5 mois, soit le 23 janvier
2025.
Mon Avocate m'explique qu'un délai supplémentaire est nécessaire au FGAO pour le
calcul.
Autre sujet mais qui a un rapport :
Mon fils souhaite acheter un appartement
avec un prêt immobilier. Mais sans apport, c'est un problème pour payer les frais de notaire,
d'environ 15000,00€. Avant de rencontrer d'autres banques, puis-je demander cet acompte au
FGAO, par mon Avocate.
Cordialement,
F.P